Nations Unies S/PV.7042

Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

Provisoire

7042e séance
Jeudi 10 octobre 2013, à 10 h 15
New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	Mme Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Manzi
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/598, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Luxembourg, le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2121 (2013).

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Doubane (République centrafricaine) : Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer toutes mes félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois d'octobre. Ma délégation et moi-même apportons notre plein soutien à votre mandat. Veuillez accepter que je rende par là-même un hommage mérité à votre prédécesseur, S. E. M. Gary Francis Quinlan, et à son pays, l'Australie, pour le leadership dont ils ont fait montre au mois de septembre.

Le 14 août dernier, en ce même lieu, je me faisais le porte-voix de la souffrance et des douleurs de mes compatriotes (voir S/PV.7017) pour faire un plaidoyer afin que la sempiternelle crise centrafricaine sorte de l'oubli, afin que le Conseil, voix de la communauté internationale, se saisisse du dossier «République centrafricaine» pour en faire une priorité. Aujourd'hui c'est chose faite.

Quelques jours seulement après les déclarations faites par certains États amis à l'Assemblée générale et par le Secrétaire général, et après la réunion de haut niveau sur la situation humanitaire, à l'initiative conjointe de la France, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, la résolution 2121 (2013) qui vient d'être adoptée, présentée par la République française, que nous saluons, est pour les Centrafricaines et les Centrafricains, un nouveau départ. Elle représente en effet le début de la fin de leur calvaire. Cette résolution, qui retrace les faits, prend position, oriente et indique la voie à suivre et les moyens requis pour les objectifs à atteindre, répond parfaitement aux attentes de mes compatriotes.

La réaffirmation de la pleine souveraineté de la République centrafricaine qui doit vivre en symbiose avec ses voisins, la question de la protection des civils, des enfants et des femmes, le phénomène de l'Armée de résistance du Seigneur, la question des viols – en un mot la situation des droits de l'homme – la transition, le processus électoral devant aboutir à la légalité constitutionnelle, le renforcement du mandat et des capacités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et, enfin, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et sa participation à la sécurisation de Bangui, ainsi qu'à la pacification de l'intérieur de la République centrafricaine sont des préoccupations essentielles de mes compatriotes, préoccupations qu'ils partagent avec les membres du Conseil.

Le vote du Conseil apporte une lueur d'espoir à ces 4,6 millions d'hommes, de femmes et d'enfants de Centrafrique, ainsi qu'à ceux qui ont choisi de vivre sur le territoire national, car déboussolés et s'interrogeant à chaque instant sur leur devenir immédiat, dans un contexte où ils se sentaient, à tort, puisque ce n'est pas le cas, comme oubliés de la communauté internationale dans leurs lieux de cachette en brousse, dans les lieux de culte ou simplement chez eux.

Aujourd'hui, l'Ambassadeur d'un État effondré, comme le rappelle la résolution — peu fier de cette situation mais digne, à l'instar de ses compatriotes–vient simplement dire au Conseil, et du fond du cœur : thank you, merci, gracias, cpaciva, xièxie, choukran! Les Centrafricaines et les Centrafricains reconnaissent à sa juste valeur et transmettront à leurs enfants la portée de cette résolution du Conseil, qui leur rend leur liberté et dignité perdues. C'est pour cette raison que, désormais redevables à la communauté internationale dont ils sont heureusement membres, après s'être réappropriés leur État, les Centrafricaines et les Centrafricains mettront tout en œuvre pour partager et consolider les dividendes de la paix. Ils se tiendront prêts à en faire autant lorsque le devoir de solidarité internationale les appellera au chevet d'un autre membre en détresse.

Avant de terminer, je voudrais dire merci à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'Organisation des Nations Unies et toutes ses agences, aux organisations non gouvernementales qui rendent d'énormes services chaque jour dans des conditions difficiles, parfois au péril de leur vie, en portant secours et assistance aux milliers de Centrafricaines et Centrafricains en détresse.

Pour terminer, la République centrafricaine témoigne sa gratitude à chacun des 15 membres du Conseil de sécurité ici représentés, et je me permets de les citer tous: l'Argentine, l'Australie, l'Azerbaïdjan, la Chine, les États Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Guatemala, le Luxembourg, le Pakistan, la République de Corée, le Royaume du Maroc, le Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo. Je les remercie pour leur vote crucial qui rend à un peuple, à ses enfants et à ses femmes, leur humanité et simplement des raisons d'espérer pour leurs enfants.

Le Président (*parle en anglais*): Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.